

ACTION URGENTE

ALGÉRIE. LE MILITANT DAHMANE KERAMI A ÉTÉ LIBÉRÉ

Dahmane Kerami, un militant algérien, a été libéré le 31 décembre 2016 après avoir passé un an derrière les barreaux pour avoir participé en 2014 et 2015 à des mouvements de protestation sociale pacifiques à Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie.

Le 7 octobre 2015, le tribunal de première instance de Tamanrasset a déclaré le militant algérien **Dahmane Kerami**, ainsi que six autres coaccusés, coupables de « rébellion », d'avoir pris part à des « attroupements non armés » et d'avoir « incité » d'autres personnes à y participer, car ils avaient pris part à des manifestations pacifiques en 2014 et 2015. Ils ont tous été condamnés à un an d'emprisonnement et à des amendes de 5 000 dinars algériens. Le 21 décembre 2015, la Cour d'appel de Tamanrasset a suspendu les peines d'emprisonnement de six des accusés et a confirmé la peine d'un an d'emprisonnement de Dahmane Kerami. Dahmane Kerami et ses six coaccusés avaient également été condamnés à un an d'emprisonnement dans le cadre d'une autre affaire, également liée à une manifestation pacifique, avant d'être graciés le 5 juillet 2016 à l'occasion de la fête de l'indépendance de l'Algérie. Dahmane Kerami était cependant resté en prison pour purger sa peine d'emprisonnement liée à cette première affaire. En avril 2016, il a été transféré à la prison de Menea, près de Ghardaïa, à plus de 1 060 km de Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie, où il a fini de purger sa peine d'emprisonnement. Il a été remis en liberté le 31 décembre 2016.

Dahmane Kerami a été incarcéré pour avoir participé à des manifestations pacifiques visant à défendre les droits de mineurs licenciés par une entreprise locale exploitant une mine d'or, ainsi qu'à des sit-in dénonçant les conséquences environnementales de l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique dans cette zone, au sein d'un groupe contestataire local nommé « Ma Frat » (signifiant « Ça n'a pas été résolu » en arabe algérien familial). Amnesty International continuera à suivre les développements liés aux autres membres du groupe poursuivis pour avoir manifesté pacifiquement, dont récemment, pour demander aux autorités algériennes de fournir une clinique et d'autres services élémentaires à leurs quartiers pauvres. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à une [déclaration publique](#) publiée par Amnesty International le 10 février.

Merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes.

Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 54/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde28/4437/2016/fr/>

Nom : Dahmane Kerami

Homme

Informations complémentaires sur l'AU 54/16, MDE 28/5856/2017, 16 mars 2017

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

